

Concours Streetfishing de Lobbes

Organisateurs :

CARNASSIX ASBL

Evénement :

Concours de pêche aux carnassiers aux leurres artificiels en "catch and release" à Lobbes.

Date et horaire:

Le dimanche 02 Octobre 2022 de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Règlement :

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident, perte, vol (ou tous autres incidents) durant ce concours se déroulant sur la voie publique de la commune de Lobbes.

Le StreetFishing de Lobbes sera régi par le présent règlement et la législation belge en cours.

Le concours traitera exclusivement de la pêche des carnassiers aux leurres artificielles en "catch and release".

Le concours se déroulera du bord, à pied.

Un concours simultané en Float Tube est organisé. En Float tube la validation des prises est individuelle sur la toise officielle. **Le moteur électrique ainsi que le sondeur sont autorisés sur les embarcations.**

Ce concours repose sur la bonne foi et l'honnêteté et l'entraide entre les participants.

Ainsi, chaque pêcheur ayant capturé un poisson devra le faire valider par un autre concurrent.

Toutefois, un commissaire peut également valider la prise s'il est sur les lieux au moment de la capture. Chaque poisson capturé devra être photographié numériquement.

Les photos devront être transmises via l'application What's App pour validation des prises.

Chaque compétiteur s'engage à respecter le présent règlement, à respecter les autres pêcheurs ou passants et riverains évoluant dans le même cadre et à respecter l'environnement (jeter les emballages de leurres, mégots, nylon et autre détritiques dans les poubelles).

Toutes les captures seront soumises au no-kill (remise à l'eau immédiate après validation), sous peine de disqualification immédiate.

Conditions de participation et d'inscription

Pour participer au Streetfishing de Lobbes 2022, il faut :

- être titulaire et en possession d'un permis de pêche valide. (sauf pour les non-résidents wallons)
- s'être acquitté des frais d'inscription.

-les inscriptions se feront exclusivement en ligne et seront validées uniquement après acquittement des frais d'inscription.

Le montant de l'inscription est fixé à 20 € par personne à verser sur le compte communiqué sur formulaire d'inscription en précisant en communication vos noms et prénoms et si vous participez au concours FLOAT ou STREET. **Aucun paiement sur place ne sera possible.**

L'inscription est nominative, ferme et définitive et vaut acceptation du présent règlement.

Le montant de l'inscription ne sera en aucun cas remboursé en cas de dédit du participant.

Clôture des inscriptions le 28 **SEPTEMBRE 2022**

Compétiteurs mineurs

Pour les compétiteurs de moins de 13 ans, l'inscription devra obligatoirement être accompagnée d'une autorisation parentale datée et signée comportant les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'incidents. Y compris l'autorisation de publication des photos.

Droit à l'image

Le compétiteur autorise l'organisation et/ou ses sponsors, à utiliser son droit à l'image dans le cadre de ce concours sauf précision contraire sur la fiche d'inscription.

Les informations personnelles des participants sont collectées uniquement à des fins organisationnelles.

Déroulement de l'épreuve

Le concours sera divisé en deux manches.

Le secteur Float sera réservé uniquement aux FloatTubes et le secteur Street sera réservé au Street.

Un changement de secteur sera opéré pour la manche de l'après-midi

L'organisateur et des commissaires auront pour mission de veiller au bon déroulement de l'épreuve, ainsi qu'au respect du présent règlement avant, pendant et après l'épreuve.

Ils devront prendre en note toute réclamation éventuelle et y faire suite en application du présent règlement.

L'organisateur aura en charge la supervision du décompte des points et l'annonce du classement.

Les commissaires auront pris connaissance du règlement et auront la charge de le faire respecter pendant l'épreuve. Ils peuvent mesurer et valider une prise.

Equipement et leurres

La compétition se déroulera exclusivement au lancer aux leurres artificiels, sous toutes ses variantes à l'exception de mouches artificielles.

Les leurres ne devront pas être munis de plus de 3 hameçons (conformément à la législation en vigueur).

La pêche aux appâts naturels morts ou vivants est interdite.

En action de pêche, chaque participant ne pourra utiliser qu'une seule canne. Une autre canne de réserve montée, prête à servir mais maintenue hors de l'eau sera acceptée.

Annulation du concours

L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (crue importante, météo...) ou pour tout autres causes indépendantes de la volonté des organisateurs.

En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche, le départ peut être retardé ou annulé.

Si un orage se déclenche en cours de manche, les commissaires auront en charge d'interrompre la manche, ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orage.

Si les conditions climatiques redeviennent clémentes et la sécurité assurée, dans ce cas-là, la compétition pourra reprendre. Par contre si les conditions climatiques ou la durée restante ne seront pas satisfaisantes, la manche sera clôturée. Pour toute reprise d'une manche, il devra au moins rester une heure de pêche.

Poissons acceptés, mesure et taille

Seront considérés valides, les poissons vivants capturés par la bouche :

Perche

Sandre

Brochet

Chevesne

Silure

La mesure s'effectuera de la pointe de la bouche fermée à la pointe de la queue en passant par l'axe du poisson.

Le poisson sera posé sur la toise officielle reçue en début du concours avec le poisson visible sur toute sa longueur

La toise d'un pêcheur validant la prise sera placée au milieu de la toise du concurrent afin de valider la prise.

Voir exemple

Street Fishing Lobbes 2018 Nom **DE6Root** N° **10**

Asbl
CARNASSIX
Fishing Team



SHUDDER
HOMEMADE ROD AND LURES FEEL THE VIBRATION

10

20 30



14 15

SeBri

Nom

Street Fishing Lobbes 2018

1 2 3 4 **5** 6 7 8 9

Asbl
CARNASSIX
Fishing Team

La photo sera envoyée via Whats'app sur le groupe qui sera communiqué en début de concours

Un valideur et un pêcheur ne peuvent se valider plus de TROIS poissons pour l'un l'autre.

Après mesure, le poisson sera remis à l'eau directement de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. Tout poisson ne repartant pas ne pourra être comptabilisé.

Sanctions et comportement

À tout moment (avant, pendant, ou après la compétition), les concurrents devront suivre les règles élémentaires de courtoisie et de sportivité. Les personnes participantes à l'événement doivent respecter la législation belge en matière de pêche et le présent règlement.

L'organisation et/ou les commissaires auront toute latitude pour apprécier et sanctionner tout manquement dans ce domaine. Une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale.

Les infractions au règlement seront sanctionnées par une déduction de points au classement voire une exclusion du concours, comme il se doit, selon la table des sanctions.

Toutes les sanctions affectent le classement général.

Infraction légère (-10 points par infraction constatée) :

- Ne pas être de retour au point de ralliement en fin de manche.
- Chute de poisson à terre lors de la manipulation.
- Ne pas suivre les ordres des commissaires ou les instructions de l'organisation (1er avertissement)
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et à la flore (1er avertissement)
- Poser le poisson à même le béton.
- Laisse des déchets sur le parcours (tresse, ligne, pochette, leurre, etc...)

Infraction grave (-50 points par infraction constatée) :

- Avoir tué un poisson
- Poisson ne repartant ou repartant sur le flanc pas lors de la mise à l'eau

Infraction très grave (disqualification du concours sans classement) :

- Tricherie
- Ne pas suivre les instructions de l'organisation (2ème avertissement).
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et à la flore (2ème avertissement)
- Transgresser les règles relatives aux équipements et leurres.
- Pêcher avant le début ou la fin de la manche.
- Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de la rencontre.

Calcul des points, classement et remise des prix

L'organisation récompensera, au total des points faits sur deux manches.

En cas d'abandon ou de disqualification d'un concurrent, ce dernier ne bénéficiera d'aucun classement, et aucun lot ne lui sera attribué.

Classement général

Le classement s'effectuera par addition des points cumulés sur les deux manches (points "taille poisson")

En cas d'égalité de points, les compétiteurs seront départagés par rapport aux nombres de prises maillées.

La comptabilisation des points s'effectuera comme suit :

Calcul des points « taille poisson »

Exemple : un brochet de 67 cm équivaut à 67 points.

Les concurrents disposent de 30 minutes, à compter de la fin de la manche, pour formuler une réclamation à un commissaire ou à l'organisation. Au-delà, aucune réclamation ne sera possible.

Les réclamations formulées seront examinées par l'organisation. Celle-ci rendra une décision motivée, définitive et incontestable.

Après traitement des réclamations, le classement sera définitif.